

FC N° 14642/2026/MS/IC.PB/CR-ou/DAF

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI

COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Structure Interne de Gestion Administrative des
marchés Publics (SIGAMP)

**DECISION D'ATTRIBUTION N° 006 / DA / CPB / SG / SIGAMP / 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

VU La Constitution

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics

VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN

Vu le décret N°2024/014 du 16 Janvier 2024 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI

Vu l'arrêté N°000387/AM/INDDEVEL du 1^{er} Juin 2020 constatant l'élection du Maire et du 1^{er} Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pête-Bandjoun, Département du Koung -KHI, Région de l'Ouest.

VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics

VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.

Vu la Décision Municipale N°021/DM/CPB/SG/SIGAMP/2025 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pête-Bandjoun.

VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pête-Bandjoun

Considérant les nécessités de services

DECIDE

Article 1^{er} : Le Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offre en procédure d'urgence N°006/AONO/CPB/CIPM/2026 DU 20 JANVIER 2026 est attribué ainsi qu'il suit :

INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC EN FCFA	DELAJ
REPLACEMENT D'UNE BUSE D1500 EFFONDREE PAR LA CONSTRUCTION D'UN DALOT DOUBLE DE 2X1,50 AVEC AMENAGEMENT DES ACCES SUR 1KM AU PK 0+175 SUR LA ROUTE COMMUNALE INTER N4 - CARREFOUR TOKO'O ; ET CONSTRUCTION D'UN DALOT SIMPLE DE 2,0X2,0 AVEC AMENAGEMENT DES ACCES SUR 1 KM, AU PK 4+500 SUR LA ROUTE COMMUNALE CARREFOUR ADLUCHEM -FAMLENG TOPO-CENTRE CLIMATIQUE DE BANDJOUN	ETS BERRIN BP 615 DSCHANG Tel: 699 59 90 54	74 132 400 (Soixante quatorze millions cent trente deux mille quatre cent) FCFA	Trois (03) Mois

Article 2 : Les représentants des entreprises adjudicataires sont invitées à se présenter à la Commune de Pête-Bandjoun, dès publication de la présente décision et dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copies :

- Préfet du KOUNG-KHI
- ARMP- Ouest
- MINMAP-KK
- CIPM/Pété-Bandjoun
- Intéressé
- Chrono-Archives

Fait à PETE BANDJOUN, le **10 MARS 2026**

